LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2022**

Etaient présents : Mrs J. VALANCE, E. COLLIN, E.GROSDIDIER, F. DURRMANN, S. GERARD, S.DIEUDONNE, P.MAUCHAMP, J.CLAUSS, M.JACQUEL, Mmes F. MICHEL, A. JOUSSE,

A. DESCHAMPS, C.AUBERT.

Excusés : P.ANTOINE (procuration à P.MAUCHAMP), C.BOULAY.

Secrétaire de séance C.AUBERT.

**Vote des taux d’imposition des taxes directes locales-Exercice 2022.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux d’imposition en 2022 et donc de les porter à :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,26 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,20 %

**Budget Commune 2022.**

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 841 385,58 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 1 052 298,75 €

**Budget Forêt 2022**

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 230 874,24 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 40 000,00 €

**Budget 2022 Eau et Assainissement.**

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 104 200,00 €

**Succession STIKER.**

Le Conseil Municipal confirme accepter le legs de Madame Ginette STIKER.

**Admission en non-valeur.**

Le Conseil Municipal accepte la mise en non-valeur de deux titres de recettes pour 2008 et 2013.

**Contrat de prestations de services avec la SARL VILLEMIN.**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Sarl Villemin pour les travaux de fauchage des bords de route, ainsi que le curage des fossés au prix de 51 € H.T/ heure pour la période du 1er mai 2022 au 1er mai 2023.

**Non transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Décide de ne pas transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026,

Décide de conserver la maîtrise d’ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d’éclairage public.

**Convention de partenariat entre l’Association MUTUAC et la Commune**.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l’Association MUTUAC qui propose des contrats de santé groupe à des tarifs attractifs.

Afin de permettre à l’Association MUTUAC d’informer les administrés, la commune s’engage à mettre à disposition une salle communale.

**Informations**

**Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

132 rue des Anémones (bâti).

194 rue des Primevères (bâti)

214 rue des Primevères (bâti)

650 rue de la Batterie (bâti).

**Subvention exceptionnelle au Judo Club de Bruyères.**

Une subvention exceptionnelle d’un montant de 100 € est accordée au Judo Club de Bruyères suite à la qualification de Taliah BLACKWELL pour le championnat de France à Paris.

**Création d’une épicerie ambulante.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le passage dans la commune d’une épicerie ambulante.

**Congés Agence Postale :**  Du 17 au 25 avril 2022 inclus.

**Congés Mairie** : Du 25 avril au 02 mai 2022 inclus.

**Commémoration de l’armistice du** **08 mai 1945** : rassemblement place de la Mairie à 10h45 – dépôt de gerbe au monument aux morts 1939/45 et lecture du message du Ministre à 11 h, suivi d’un vin d’honneur.

**Réservez votre date du 13 Août 2022 pour les feux d’artifice aux étangs du Moulin !!!!**